

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 21 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/12/2022

Date de publication : 20/12/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Bénédicte RUISSEAU, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Nathalie BONNOUVRIER), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Marie-Laure MICHEL), Julien CHAILLOU (pouvoir à Christophe LECLERC), Antoine DEGUEN (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Bénédicte RUISSEAU



AFFAIRE 2022.90 : BUDGET COMMUNE 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°5

La commission finances, réunie le 6 décembre 2022, propose de revaloriser les tarifs de locations de salle et Le Budget 2022 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative, pour:

En fonctionnement :

- augmenter le montant prévu pour les dotations aux amortissements, afin de prendre en compte les régularisations à effectuer et les amortissements de 2022 calculées au prorata temporis, suite au passage de la nomenclature M57, (+30 000€)
- augmenter les recettes des contributions des familles concernant la restauration scolaire (+13 000 €),
- augmenter les recettes perçues pour les locations de salles (+17 000€)

En investissement :

- ajouter les recettes relatives aux amortissements (+ 30 000 €)
- régulariser une reprise sur subvention datant de 2017 (+3 162€ en dépenses et en recettes)
- augmenter le montant des dépenses prévues sur l'opération 205 Résidence du Bas Frêne permettant le paiement de frais d'études avant le vote du budget 2023 (+28 000€)
- augmenter le montant de dépenses à l'opération 184 (restaurant scolaire) pour l'acquisition d'un sèche-linge professionnel (+2 000€)
- modifier l'imputation comptable de la participation du Département concernant les travaux de la couche de roulement pour les Prés Beaux opération 277 (+20 720€ en dépenses et en recettes)

Fonctionnement	dépenses	recettes
Chapitre 042 – Compte 6811 Dotations aux amortissements	+30 000.00 €	
Chapitre 70– Compte 7067 Redevances et droits des services périscolaires		+13 000.00 €
Chapitre 75 - Compte 752 Revenus des immeubles		+17 000.00 €
TOTAL	30 000.00 €	30 000.00 €

Investissement	dépenses	recettes
Opération opnv Opération non ventilables 28188 autres immos corporelles chap 040		+30 000.00 €
Opération 205 Résidence du Bas Frêne 2315 travaux d'immobilisation en cours	+28 000.00 €	
Opération 184 Restaurant scolaire 2188 autres immos corporelles	+2 000.00 €	
Opération opnv Opération non ventilables 13141 commune membre du gfp	+3 162.00 €	
Opération opnv Opération non ventilables 13241 commune membre du gfp		+3 162.00 €
Opération 177 Les Prés Beaux 458101 opérations sous mandat dépenses	+20 720.00 €	
Opération 177 Les Prés Beaux 458201 opérations sous mandat recettes		+20 720.00 €
Opération 177 Les Prés Beaux 2315 travaux d'immobilisation en cours	-20 720.00 €	
Opération 177 Les Prés Beaux 1323 Subvention du département		-20 720.00 €
TOTAL	33 162.00 €	33 162.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A L'UNANIMITE

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

